



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Protection de la population

[Thèmes](#) | [Organisations partenaires](#) | [Cantons](#) | [Documents](#) | [Services](#) | [OFPP](#)

Système coordonné de protection de la population

Risques et dangers

Alerte et alarme

Protection ABC

Protection des biens culturels

Polycom

Protection des infrastructures critiques

Actualité PIC

Stratégie nationale PIC

Collaboration PIC

Les infrastructures critiques

Publications PIC

Guide PIC

Ouvrages de protection

Instruction

Office fédéral de la protection de la population

Page d'accueil > Thèmes > **Protection des infrastructures critiques**

[Imprimer cette page](#)

Protection des infrastructures critiques



Les infrastructures critiques sont d'une importance capitale

La Suisse dépend du bon fonctionnement de ses infrastructures critiques, que ce soit pour l'approvisionnement en électricité, le trafic ferroviaire ou encore les télécommunications. Les pannes de grande ampleur peuvent avoir des répercussions sur la population, l'économie et le pays tout entier: une panne d'électricité à grande échelle se répercutera, par exemple, sur l'approvisionnement en eau, les télécommunications et le trafic ferroviaire. Il faut donc assurer leur fonctionnement si possible en permanence tout en limitant au minimum l'ampleur des dommages en cas de défaillance.

La stratégie PIC nationale

Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques (stratégie PIC) le 27 juin 2012. Outre les objectifs stratégiques et les principes directeurs, elle définit 15 mesures.

Parmi celles-ci, mentionnons la réalisation d'un inventaire national des infrastructures critiques, la création de plates-formes pour encourager la collaboration ou encore la garantie d'une aide subsidiaire aux exploitants d'infrastructures lors d'un événement majeur. Il s'agit également de renforcer l'autoprotection des infrastructures critiques en élaborant et en appliquant des plans spécifiques.

L'OFPP assure la coordination

La protection des infrastructures critiques n'est pas une nouveauté en soi, mais il manquait jusqu'ici une coordination intersectorielle et une démarche uniforme au plan national. Le Conseil fédéral a dès lors chargé l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) de coordonner les travaux à ce sujet et de mettre en œuvre, d'ici fin 2016, la stratégie nationale de protection des infrastructures critiques (PIC). Un groupe de travail (GT PIC) est chargé d'en définir les fondements. Il regroupe des représentants de tous les organes fédéraux dotés de compétences dans le domaine des infrastructures critiques et de deux cantons.

[Début de page](#)

Pour des questions concernant cette page: [Communication OFPP](#)

Office fédéral de la protection de la population OFPP
Pour des questions techniques ou remarques concernant le site web
[Contact](#) | [Conditions d'utilisation](#)

Recherche rapide

[Recherche avancée](#)

Liens

[Communiqué de presse du 27 juin 2012 relatif à la protection des infrastructures critiques](#)

Télécharger

[Stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques du 27 juin 2012](#)
Publié le : 21.10.2013 |
Taille: 400 Kb | Format: PDF

[Fiche technique](#)

Le programme suisse de protection des infrastructures critiques
Publié le : 10.08.2012 |
Taille: 2354 Kb | Format: PDF

Contact

Office fédéral de la protection de la population OFPP
Analyse des risques /
Coordination de la recherche
Monbijoustrasse 51A
3003 Berne

[Courriel](#)